

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

893^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

11 NOVEMBRE 2019

PSC/PR/BR.(DCCCXCIII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a tenu sa 893^{ème} réunion le 11 novembre 2019, qui a été consacrée à l'interaction annuelle avec la Commission de consolidation de la paix des Nations unies (CCPNU).

Après les allocutions d'ouverture du Représentant permanent de la République algérienne démocratique et populaire, S.E Rachid Benlounes, Président du CPS pour le mois de novembre 2019, le Conseil a suivi une communication du Président de la CCPNU, S.E. l'Ambassadeur Guillermo Fernandez de Soto, Représentant permanent de la Colombie auprès des Nations unies. Le Conseil a également suivi des communications de S.E. l'ambassadeur Mohamed Fathi Ahmed Edrees, Vice-Président de la CCPNU, Représentant permanent de l'Égypte auprès des Nations unies et de S.E. Ambassadeur Omar Hilale, Président de la configuration de la République centrafricaine de la CCPNU et Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès des Nations unies. Le Conseil a également suivi des présentations sur les activités de consolidation de la paix de l'UA et des Nations unies en Afrique du Commissaire à la paix et à la sécurité, S.E. l'Ambassadeur Smail Chergui et de M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix.

Le Conseil a rappelé les communiqués et communiqués de presse antérieurs sur les activités de consolidation de la paix en Afrique, en particulier le communiqué [PSC/PR/COMM.(DCXXXIII)] adopté lors de sa 633^{ème} réunion tenue le 18 octobre 2016, dans lequel le CPS et l'UNPBC ont échangé leurs points de vue sur le renforcement de leur partenariat, y compris dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix sur le continent, et ont décidé de mener un dialogue interactif sur une base annuelle. Le Conseil a également rappelé les résolutions A/RES/70262 et S/RES/2282 (2016), qui soulignent l'importance du partenariat et de la coopération entre les Nations unies et l'UA dans les activités de consolidation de la paix, et ont appelé la Commission de la consolidation de la paix à des échanges de vues réguliers avec l'UA et à coordonner les initiatives conjointes et le partage d'informations entre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de l'Union africaine

Le Conseil et les membres de La CCPNU ont échangé des points de vue sur les moyens de renforcer la coopération et la collaboration en appui aux efforts de consolidation de la paix dans les pays inscrits à l'agenda de la CCPNU et dans d'autres pays africains sortant d'un conflit.

Le Conseil a salué les activités de la CCPNU en Afrique, en particulier ses efforts continus pour renforcer son soutien à la paix durable, en particulier en ce qui concerne les défis transfrontaliers de consolidation de la paix en Afrique, tels que l'Union du fleuve Mano, les Grands Lacs, le Bassin du Lac Tchad et le Sahel. Par ailleurs, le Conseil a félicité la CCPNU pour sa visite à l'Union du fleuve Mano, qui comprenait notamment la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire. Le Conseil a souligné la nécessité d'une collaboration et d'une coopération entre l'UA et les Nations unies pour apporter un soutien aux pays concernés en vue de renforcer la synergie et le partenariat, ainsi que d'assurer la cohérence et la complémentarité de ces efforts, conformément au Cadre conjoint Nations unies-UA pour le renforcement du partenariat dans le domaine de la paix et de la sécurité, signé en avril 2017.

Le Conseil s'est félicité des efforts déployés par la Commission de l'UA pour assurer la pleine participation des femmes aux activités de consolidation de la paix sur le continent. Le Conseil a également salué le Programme de la Commission sur l'aspect genre, la paix et la sécurité, qui vise à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des mécanismes efficaces pour accroître la participation des femmes à la paix et à la sécurité et à renforcer la protection dans les situations de conflit et post-conflit en Afrique.

Le Conseil a rappelé le Communiqué [PSC/PR/COMM.1(DCCCLXXXIII)] adopté lors de sa 833^{ème} réunion qui s'est tenue à un niveau ministériel le 27 septembre 2019 à New York sur l'interdépendance entre paix, sécurité et développement et souligné la nécessité de la mise en place d'approches opérationnelles et multidimensionnelles, adaptées à chacune des situations de conflit inscrites à l'agenda de la Commission de Consolidation de la Paix de l'ONU ainsi qu'aux différentes zones géographiques et questions thématiques examinées par cette Commission.

Le Conseil a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans l'opérationnalisation du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit au Caire, en Égypte, et a demandé à la Commission d'accélérer la finalisation des questions pendantes. Le Conseil a souligné que le Cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) constituait un Cadre solide pour la coopération et la collaboration en appui de la consolidation de la paix et du maintien de la paix en Afrique, conformément à l'Agenda 2063 de l'UA, en particulier son projet phare "Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020".

Le Conseil a souligné la nécessité de renforcer l'appropriation nationale des processus de reconstruction et de consolidation de la paix post-conflit, tout en soutenant les efforts des États membres visant à améliorer la reddition de comptes, l'inclusion et la durabilité et à accroître la participation significative des femmes et de la jeunesse à la reconstruction et à la consolidation de la paix post-conflit. À cet égard, le Conseil a souligné l'importance pour la Commission de l'UA et la CCPNU de travailler en étroite coopération avec les pays concernés pour promouvoir les priorités nationales dans le but de renforcer l'appropriation, le leadership et la pleine participation des pays aux activités de consolidation de la paix et aux projets de développement, ainsi qu'à la prévention des conflits et au traitement des causes profondes des conflits.

Le Conseil a demandé à la Commission de l'UA de coopérer étroitement avec le Bureau d'appui des Nations unies pour la consolidation de la paix, afin de soutenir les projets transfrontaliers et de transhumance qui intègrent la prévention des conflits dans certaines régions d'Afrique.

Le Conseil s'est félicité des efforts louables consentis par l'Égypte en sa qualité de vice-président de la CCPNU et par le Royaume du Maroc, en sa qualité de Président de la Configuration République Centrafricaine au sein de cette même Commission, dans la préservation des intérêts des pays africains inscrits à l'agenda de la CCPNU, y compris à travers le Groupe Africain à New York.

Le Conseil a encouragé l'Union africaine et les Nations unies, au niveau opérationnel, à organiser des consultations et des visites d'échange régulières, afin de renforcer la collaboration et la synergie de leurs activités et à soumettre régulièrement des communications au Conseil sur leurs activités conjointes.

Le Conseil a appelé à la responsabilité collective afin d'accorder la priorité aux objectifs définis dans les plans d'action, tels que le Cadre conjoint Nations unies-UA pour le renforcement du partenariat dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063, et a encouragé les efforts continus pour promouvoir et pérenniser une culture solide de paix et de tolérance visant à prévenir les crises et les récidives.

Le Conseil a appelé les États membres de l'UA à redoubler d'efforts pour soutenir les pays africains sortant d'un conflit et à faciliter le travail de la CCPNU à cet effet. Le Conseil a souligné à cet égard l'importance de lancer des projets de développement axés sur les personnes pour assurer la réintégration des populations des pays sortant d'un conflit, en particulier ceux concernés par les opérations de démobilisation. Le Conseil a en outre appelé la communauté internationale à apporter le soutien nécessaire aux pays africains sortant d'un conflit, de manière collaborative et en synergie.

Le Conseil a convenu de rester saisi de la question.